

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 à 19h30, à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD, maire;
Francine BRASSEUR, conseillère;
Simon DUFAULT, conseiller;
Gilbert GRENIER, conseiller;
Pierre NOËL, conseiller;
Patrick WOLPUT, conseiller;

Est absent :

Mickaël L. GIGUÈRE, conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h37.

327-12-2022 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En Conséquence,
Il est proposé M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

328-12-2022 2. **Prix pour remplacement de fenêtres et d'une porte au centre communautaire**

Attendu que la résolution no 211-12-2022, ayant pour objet la retenue des services de Vitrerie Vaillancourt Inc pour la fourniture et l'installation de fenêtres et d'une porte au centre communautaire;

Attendu que à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et greffière-trésorière qu'il apposait son « veto » relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3° de l'article 142 du *Code Municipal* puisque certains éléments ont été oubliés par les élus dans la demande de prix;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance;

Attendu que les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ne soit pas approuvée résolution no 211-12-2022 ayant pour objet la retenue des services de Vitrierie Vaillancourt Inc pour la fourniture et l'installation de fenêtres et d'une porte au centre communautaire.

Qu'en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu effet.

Adoptée à l'unanimité

3. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

329-12-2022 **4. Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire